



SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2024

PRÉSENTATION DE LA SÉANCE

par Claude BRIAND-PONSART

Membre titulaire de la 5^e section

INTRODUCTION

Le trafic illicite des antiquités et des biens culturels se situe au troisième rang derrière ceux des stupéfiants et des armes. Depuis quelques années, il connaît d'importantes mutations dues aux circonstances politiques, au développement de technologies de plus en plus élaborées et à la légèreté des sanctions infligées. En parallèle, les autorités nationales de la plupart des pays et plusieurs institutions internationales se sont emparées de cette question et se sont employées à définir des normes et à mener des actions pour tenter d'enrayer ce fléau.

Une première distinction s'impose entre les vols commis dans des institutions culturelles ou des collections privées et le trafic d'objets provenant du pillage de sites archéologiques. Dans le premier cas, les œuvres ont été répertoriées et restent donc, en principe, identifiables par les autorités. Parfois, malheureusement, le catalogage n'a pas toujours été réalisé avec le soin nécessaire, notamment dans nombre de petits musées ou de dépôts situés dans des pays sous-équipés. Il devient alors difficile d'identifier les objets pour les rapatrier lorsque les circonstances le permettent. Aujourd'hui, c'est le second cas, celui du pillage d'objets anonymes ou non référencés et leur mise sur le marché international, qui retiendra plus spécialement l'attention.

Le pillage qu'exerce le vainqueur sur le vaincu est une réalité ancienne bien attestée dès l'Antiquité, que ce soient les Athéniens exigeant le transfert du trésor de la Ligue de Délos chez eux en 454 av. J.-C. ou le sac de Rome en 410 par les Wisigoths. Parfois, les dirigeants organisent eux-mêmes la prédation en temps de paix, tel Néron dépouillant les sanctuaires grecs. Chaque conquête, chaque domination a vu se reproduire ces mêmes pratiques d'exactions jusqu'à nos jours, en témoignent les antiquités précolombiennes prenant le chemin de l'Europe à la Renaissance ou le trésor du royaume du Dahomey, restitué par la France en 2021. Céramiques, sculptures, masques provenant d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est, d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient, mais aussi d'Italie ou de Grèce ont enrichi les collections publiques et privées. Les musées européens prestigieux rivalisaient pour obtenir les plus belles œuvres et les petits tentaient d'en grappiller ici ou là.

À côté du pillage brutal s'est développé un trafic qui a évolué au fil du temps. Les reliques du Moyen Âge ont cédé la place à une grande variété d'artefacts provenant du monde entier. Profitant de sa richesse, l'Occident a drainé vers lui des milliers d'objets par des flux alimentés par la valorisation marchande accordée à ces objets considérés comme précieux par les sociétés occidentales. Cette ponction de biens patrimoniaux n'a pas toujours été considérée comme illégale, du fait que les traditions religieuses et culturelles de nombreuses sociétés n'accordaient que peu de valeur marchande à ces



objets ou s'en désintéressaient, encourageant le transfert licite de biens culturels, mais suscitant aussi les vols et les déprédations.

Le regard sur le patrimoine s'est profondément modifié à partir du XIX^e siècle. Dans un Occident à son tour menacé par des destructions dues aux révolutions et aux guerres, les sociétés ont pris conscience de l'importance des biens culturels. Plusieurs épisodes douloureux ont joué un rôle d'accélérateur, telles les exactions commises par les nazis lors de la Seconde Guerre mondiale.

Les décolonisations et l'émergence de nouveaux interlocuteurs sur la scène internationale ont fait évoluer les mentalités et la relation des pays à leur patrimoine. Le respect et la considération de l'ensemble des cultures mondiales par la communauté internationale ont convaincu presque tous les États de la nécessité de protéger et de préserver leurs biens face à des trafics de plus en plus élaborés, comme ils ont remis en cause les pratiques passées. À propos de ce sujet très sensible, dans lequel il ne convient pas d'entrer ici, rappelons qu'il met en lumière l'importance de la question des droits, nationaux et internationaux, différents dans l'espace et dans le temps.

Une ère nouvelle s'est ouverte avec la destruction des Bouddhas de Bāmiyān en 2001, prélude à d'autres destructions massives perpétrées au Proche et au Moyen-Orient ou en Libye par les taliban, Daech et autres organisations, diffusées avec complaisance sur Internet. Au cours de l'été 2015, le dynamitage du site emblématique de Palmyre et l'assassinat de son conservateur ont été considérés par l'ÉI comme un symbole fort et un message puissant pour affirmer une opposition irréductible aux valeurs culturelles ou religieuses extérieures à l'islam.

Rapidement cependant, ces groupes ont compris que vendre se révélait nettement plus rentable que détruire et ils ont organisé le pillage systématique de musées et de sites archéologiques, souvent avec la participation d'habitants pour qui cette activité était devenue la principale, sinon l'unique, source de revenus dans ces pays en proie aux troubles et économiquement affaiblis. S'est alors développé le trafic de ce que l'on nomme les « antiquités de sang ». Dans ces régions, de petits trafiquants peu rémunérés agissent pour le compte de groupes criminels et terroristes organisés, souvent en accord ou avec la complicité d'autorités impuissantes ou corrompues. Au Moyen-Orient, les vues satellitaires de sites prestigieux comme Mari, Doura Europos ou Apamée révèlent un sol dévasté par de multiples excavations qui ont rendu quasiment impossible toute étude archéologique précise dans le futur.

En parallèle, l'essor d'Internet et des réseaux sociaux a entraîné de profondes modifications en permettant aux trafiquants une plus grande fluidité des transactions, tandis que la mondialisation des transports a ouvert de nouveaux moyens d'action et s'offrir, *via* Internet, une tablette en argile sumérienne vieille de plus de 5 000 ans ne coûtait que trois cents euros en 2022. Les artefacts sont revendus jusqu'à cent fois leur prix de départ sur les marchés de l'art grâce à la complicité de quelques pays, y compris européens, qui y trouvent un intérêt, et à celle de responsables peu scrupuleux et d'acheteurs fiers de s'offrir des « antiquités ».

Quelques lueurs d'espoir ont émergé récemment. Des sites sont en cours de restauration et de nombreux artefacts ont déjà regagné leur pays d'origine. Citons deux exemples particulièrement spectaculaires datant de 2021. Le musée de la Bible de Washington a restitué à l'Égypte près de cinq mille papyrus, manuscrits et objets, et le gouvernement des États-Unis a rendu à l'Iraq plus de dix-sept mille objets volés durant les conflits. Il faut espérer que les objets y seront en sécurité.

Par ailleurs, des condamnations sévères sont désormais prononcées contre des pilleurs et des trafiquants. Néanmoins, l'instabilité qui continue de régner dans de nombreuses régions génère toujours des exportations illicites, sans oublier que, bien qu'en régression, les trafics traditionnels en provenance



d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est, d'Afrique ou ceux qui proviennent de fouilles clandestines en Europe, notamment en Italie, n'ont pas cessé pour autant.

Quels que soient les pays concernés par les pillages et ce trafic illicite, tous sont riches d'une histoire plurimillénaire et les pertes sont irrémédiables. Des pays sont définitivement amputés d'une partie de leur histoire pour la satisfaction de collectionneurs souvent peu scrupuleux ou de spéculateurs, car si de telles pratiques existent, c'est bien parce qu'existe une demande. Pour lutter contre ce fléau, de vastes missions d'éducation ont été menées dans de nombreux pays afin que chacun d'eux puisse disposer à terme de spécialistes capables d'identifier les objets. Des résolutions ont été adoptées à l'échelle mondiale visant à identifier et à restituer les œuvres volées, des lois nationales ont été prises, des organismes de lutte nationaux et internationaux se sont créés ou ont développé de nouveaux moyens d'action.

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Afin de nous informer sur les divers moyens mis en œuvre pour lutter contre ce trafic, nous entendrons les communications des quatre orateurs suivants, que nous remercions chaleureusement pour leur participation.

Monsieur Mounir Bouchenaki, conseiller auprès du directeur général de l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) et du directeur général de l'Unesco, directeur des opérations du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial à Bahreïn, interviendra sur le thème « Le trafic illicite de biens culturels, une préoccupation mondiale ». Historien et archéologue de formation, Mounir Bouchenaki, titulaire d'un doctorat en archéologie et histoire ancienne, fut conservateur en chef du site de Tipasa en Algérie. Devenu directeur du patrimoine culturel au ministère de l'Information et de la Culture algérien en 1976, il fut chargé de la préparation des sept candidatures algériennes au patrimoine mondial. En 1982, il rejoignit la division du patrimoine culturel de l'Unesco en charge des campagnes internationales de sauvegarde. Il en prit la direction en 1992 et supervisa des dossiers sensibles, comme celui de Jérusalem. Directeur du Centre du patrimoine mondial puis directeur général adjoint pour la Culture à l'Unesco, il quitta cette institution en 2006, pour le poste de directeur général de l'ICCROM qu'il occupa jusqu'en 2011. Depuis 2012, il est conseiller du directeur général de l'ICCROM et du directeur général de l'Unesco et dirige les opérations du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial à Bahreïn. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions patrimoniales.

Par vidéo, Monsieur Michel Al-Maqdissi, ancien directeur du service des missions archéologiques à la Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie, présentera « Quelques réflexions sur le trafic des antiquités en Syrie ». Docteur ès lettres de la Sorbonne en archéologie orientale, chercheur à l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient, Michel Al-Maqdissi a enseigné l'archéologie orientale et la civilisation phénicienne à l'université de Damas et à l'université Saint-Joseph à Beyrouth. Directeur du service des missions archéologiques de la Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie de 2000 à 2012, il a dirigé plusieurs missions archéologiques en Syrie à Tell Sianu, Mishirfeh-Qatna, Amrith et Palmyre. Il a fondé à Damas un journal, *Studia Orontica*, et une collection, « Documents d'Archéologie syrienne », afin de diffuser les recherches en arabe, français et anglais. Michel Al-Maqdissi a publié plusieurs dizaines d'articles et assuré la direction de nombreux ouvrages. Il a réfléchi également au rôle décisif de l'archéologue dans la formation d'une vision humaniste. Chargé de mission au département des Antiquités orientales au musée du Louvre à partir de 2014, son action se concentre depuis plusieurs années sur la question des trafics et la préservation du patrimoine syrien.



Puis le commandant Jean-Luc Boyer, chef adjoint de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) de la Direction centrale de la police judiciaire exposera « Les missions de l'Office central de lutte contre les trafics de biens culturels ». Après une formation à l'école des inspecteurs de police, Jean-Luc Boyer intègre le commissariat de police judiciaire Odéon, Paris VI^e, en 1989, puis la 5^e Division de police judiciaire de la Préfecture de Police. Il rejoint ensuite l'Office central de répression des vols d'œuvres et objets d'art comme enquêteur. Nommé adjoint du chef de groupe au sein d'un groupe enquête de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), il devient chef des relations extérieures de cet office en 1996, puis chef du groupe documentation de l'OCBC et des relations internationales. Commandant divisionnaire de police, il est adjoint au chef de l'OCBC depuis 2020.

Enfin, Monsieur Yann Brun, conseiller Sûreté des biens culturels, de l'archéologie et des archives à la Mission Sécurité Sûreté au sein de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture, parlera de « La protection du patrimoine culturel en France ». Spécialisé depuis trente ans dans la sûreté, la sécurité des personnes et des biens dans le milieu culturel, Yann Brun est, depuis 2011, en charge pour le ministère de la Culture de la prévention et de la lutte contre les vols, les actes de malveillance et le trafic illicite de biens culturels dans les lieux et établissements culturels, ainsi que sur les sites et les chantiers archéologiques, en France et à l'étranger. Avec ses collègues commandants de police et officiers de liaison de l'OCBC, il est le référent de la Mission Sécurité Sûreté et Audit sur ses domaines de compétence. Il assure également des actions de sensibilisation et de formation pour lutter contre les vols, le trafic illicite des biens culturels et les pillages archéologiques auprès de l'Unesco, de l'Union européenne et auprès des services en charge de la protection du patrimoine, des établissements culturels, des professionnels de la sécurité et de la sûreté et du monde de l'art. Il dispense des cours dans des masters 2 ou des doctorats en archéologie, droit du patrimoine culturel ou marché de l'art, et prévention contre le trafic illicite des biens culturels dans plusieurs universités et instituts. Il est l'auteur de nombreux articles sur la question des atteintes au patrimoine. ○